



Procès-verbal de la séance du 25 juin 2026

Appel

Ordre du jour :

1. Election du/de la 1^{er}(ère) Vice-président(e)
2. Election du/de la 2^{ème} Vice-président(e)
3. Election de deux scrutateurs
4. Election de deux scrutateurs-suppléants
5. Election du/de la secrétaire-suppléant(e)
6. Election de la commission des finances
7. Election de la commission des routes & évacuation et épuration des eaux
8. Election de la commission immobilière
9. Election de la commission de recours en matière fiscale
10. Election de la commission d'informatique, digitalisation et protection des données
11. Election des délégué.es à l'association intercommunale de l'ERM
12. Election des délégué.es au Conseil Intercommunal de l'association Bief-Venoge

Le Président, M. Jean-François Martin souhaite la bienvenue à cette séance qui a été régulièrement convoquée le 12 juin 2026, conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal et salue les Conseillères et Conseillers et les membre de la Municipalité.

Appel

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 55 membres du Conseil. Se sont excusés :

MM. Hubert Carton, Fabien Descoeudres, Yann Gyger, Michel Pellegrinelli, Jean-Luc Sonnay

Mmes Sonia Bua Bolomey et Céline Horisberger fonctionnent comme scrutateurs de séance.

M. Jean-François Martin rappelle que, selon le règlement du Conseil communal, art. 12 et 41, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en sera faite au procès-verbal.

S'il devait y avoir plus de candidats que le nombre de places, il sera procédé par vote à bulletin secret avec un premier tour à la majorité absolue et, si nécessaire, un deuxième tour à la majorité relative (les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue).

Comme la charte de l'entente communale *Ech'entente* le prévoit, la répartition des sièges décidée lors des élections du 8 mars 2026 n'a pas d'incidence sur les places à pourvoir dans les différentes commissions.

Il n'en sera donc pas tenu compte pour les élections des commissions.

Le Président rappelle que les membres du Conseil communal ont été élus par la population et ont pour mission de la représenter ces cinq prochaines années.

Cette tâche se fera principalement lors des séances de Conseil communal mais également au travers des commissions, qu'elles soient permanentes ou ad'hoc, chargées d'étudier les préavis soumis par la Municipalité.

Les commissions permanentes sont à élire ce soir, à l'exception de la commission de gestion qui sera élue lors du prochain Conseil communal.

Les commissions permanentes sont élues pour la législature à l'exception à nouveau de la commission de gestion qui est élue chaque année.

Les membres des commissions ad'hoc seront désignés au cas par cas par le Bureau du Conseil.

Les membres du Bureau sont eux élus chaque année.

Participer à ces différentes commissions au cours de sa « carrière » au Conseil communal est quelque chose de très intéressant, qui vous permettra de bien comprendre le fonctionnement de notre Commune et ses rouages.

1. Election du/de la 1^{er}/ère Vice-Président/e

M. Jean-François Martin demande s'il y a des candidats pour ce poste. Mme Héloïse Denham annonce sa candidature.

Il n'y a pas d'autres candidats et Mme Héloïse Denham est élue tacitement par acclamation.

2. Election du/de la 2^{ème} Vice-Président/e

M. Jean-François Martin demande s'il y a des candidats pour ce poste. M. Ramiro Rodriguez annonce sa candidature.

Il n'y a pas d'autres candidats et M. Ramiro Rodriguez est élu tacitement par acclamation.

3. Election de deux scrutateurs.trices

M. Jean-François Martin rappelle que les scrutateurs et les scrutateurs suppléants sont élus non pas individuellement un après l'autre, mais au scrutin de liste.

M. Jean-François Martin demande s'il y a des candidats pour ces postes. Mme Sonia Bua Bolomey et Mme Céline Horisberger annoncent leur candidature.

Il n'y a pas d'autres candidats et Mmes Sonia Bua Bolomey et Céline Horisberger sont élues tacitement par acclamation.

4. Election de deux scrutateurs suppléant/es

M. Jean-François Martin demande s'il y a des candidats pour ces postes. Mme Sandra Imsand et M. Fabien Maillefer annoncent leur candidature.

Il n'y a pas d'autres candidats et Mme Sandra Imsand et M. Fabien Maillefer sont élus tacitement par acclamation.

5. Election du/de la secrétaire suppléant/e

M. Jean-François Martin demande s'il y a des candidats pour ce poste. Mme Delphine Diserens annonce sa candidature.

Il n'y a pas d'autres candidats et Mme Delphine Diserens est élue tacitement par acclamation.

6. Election de la commission de finances

Les conseillers suivants proposent leur candidature et se présentent en quelques mots : Christian Binggeli, Daniel Dietrich, Céline Pache, Nathalie Roy, Gérald Cavin, Cédric Rieben, Francisco Ruiz, Pierre Diserens, Giorgio Caron.

Etant donné qu'il y a 9 candidats pour 7 postes à pourvoir, l'élection a lieu par bulletins secrets. Sont élus avec la majorité absolue, dans l'ordre des voix obtenues :

Binggeli Christian / Céline Pache / Gérald Cavin / Daniel Dietrich / Francisco Ruiz / Giorgio Caron / Pierre Diserens

Ont obtenu des voix (non élu) : Mme Roy et M. Rieben

7. Election de la commission des routes + évacuation et épuration des eaux

Les conseillers suivants proposent leur candidature et se présentent en quelques mots : Antoine Gerber, Youri Borboën, Stéphane Steiner, Talia Rieben, Florian Richard, Fabrice Nicolier, Etienne Restauri, Claude Bucher

Etant donné qu'il y a 8 candidats pour 7 postes, l'élection a lieu par bulletins secrets. Sont élus avec la majorité absolue, dans l'ordre des voix obtenues :

Antoine Gerber / Stéphane Steiner / Youri Borboën / Fabrice Nicolier / Claude Bucher / Talia Rieben / Etienne Restauri

Ont obtenu des voix (non-élu) Florian Richard

8. Election de la commission immobilière

Les conseillers suivants proposent leur candidature et se présentent en quelques mots : Doris Laydu, Natalie Gisling, Dominique Tavel, Hans Bachmann, Youri Borboën, Thierry Pache, Séverine Emmanoulidis, Catherine Paganuzzi, Edy Bridy

Etant donné qu'il y a 9 candidats pour 7 postes, l'élection a lieu par bulletins secrets. Sont élus avec la majorité absolue, dans l'ordre des voix obtenues :

Natalie Gisling / Thierry Pache / Edy Bridy / Dominique Tavel / Doris Laydu / Hans Bachmann / Séverine Emmanoulidis

Ont obtenu des voix (non-élus) M. Borboën et Mme Paganuzzi

9. Election de la commission de recours en matière fiscale

Les conseillers suivants proposent leur candidature et se présentent en quelques mots : Andrea Regazzoni, Nicolas Andrey, Christine Binggeli, Sandra Imsand, Dominique Tavel, Fabien Maillefer, Sonia Bua Bolomey.

Etant donné qu'il y a 7 candidats pour autant de postes à pourvoir, ils sont élus tacitement par acclamation.

10. Election de la commission d'informatique, digitalisation et protection des données

Les conseillers suivants proposent leur candidature et se présentent en quelques mots :
Pierre Etter, Thomas Reynaud, Marlène Muff, Claude Bucher, Fabrice Nicolier

Aucun autre candidat ne se propose.

Etant donné qu'il y a 5 candidats, ce qui est le minimum requis selon le règlement du Conseil communal, art. 37, ils sont élus tacitement par acclamation.

11. Election des délégués à l'association intercommunale de l'ERM

Les conseillers suivants proposent leur candidature et se présentent en quelques mots :
Antoine Gerber, Sébastien Baconnier

Etant donné qu'il y a 2 candidats pour autant de postes à pourvoir, ils sont élus tacitement par acclamation.

12. Election des délégués au Conseil Intercommunal de l'association Bief-Venoge

Les conseillers suivants proposent leur candidature et se présentent en quelques mots :
Anne-Laure Gandillon, Luc Vittoz, Séverine Emmanouilidis, Tim Nicolas, Céline Horisberger

Etant donné qu'il y a 5 candidats pour autant de postes à pourvoir, ils sont élus tacitement par acclamation.

Election des délégués suppléant.e.s au Conseil Intercommunal de l'association Bief-Venoge

Les conseillères suivantes proposent leur candidature et se présentent en quelques mots :
Stefania Di Matteo, Natalie Gisling

Etant donné qu'il y a deux candidates pour autant de postes à pourvoir, elles sont élues tacitement par acclamation.

M. Jean-François Martin remercie tous les candidats et les félicite pour leur élection. Il donne rendez-vous au prochain Conseil communal qui aura lieu le 5 octobre, puis clôt la séance vers 22:00.

Le Président :


Jean-François Martin



La Secrétaire :


Thérèse Maillefer